

Des manuels scolaires digitaux pour aider les élèves « dys »

ÉCOLE Un nouveau projet pour les enfants en difficulté d'apprentissage

- ▶ En Communauté française, plus de 85.000 élèves souffrent de troubles d'apprentissage (dyslexie, dyspraxie...).
- ▶ Dès la prochaine rentrée scolaire, ils pourront obtenir gratuitement et facilement des livres numériques.
- ▶ En Flandre, un tel dispositif existe depuis dix ans et rencontre un franc succès.

Dyslexie, dyscalculie, dyspraxie, dysorthographe, trouble déficitaire de l'attention... En Fédération Wallonie-Bruxelles, plus de 85.000 élèves souffriraient de troubles de l'apprentissage. Ces « handicaps invisibles », comme les appelle l'Apeda, l'Association belge de parents et professionnels pour les enfants en difficulté d'apprentissage, peuvent perturber la scolarité de nombreux enfants.

Pour mieux prendre en compte cette problématique, la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) a décidé

de soutenir un projet de bibliothèque numérique à destination des élèves « dys-férents ». « La mise à disposition de manuels scolaires numériques adaptés participe à éviter la spirale de l'échec et à renforcer l'estime de soi », détaille l'élue centriste dans une circulaire qui vient d'être publiée.

Dès la rentrée scolaire prochaine, tout élève présentant des troubles d'apprentissage qui en fera la demande recevra gratuitement les versions numériques des manuels scolaires utilisés en classe. Il pourra directement compléter les documents sur sa tablette ou sur son ordinateur. Les applications sont multiples : aide à la prise de notes, rédaction de textes, lecture de documents grâce à la synthèse vocale... « Il y aura deux conditions », précise Anne Demanet-Bastin, chargée de projet à l'Apeda. *D'une part, il faudra que le trouble de l'élève soit attesté par un spécialiste. D'autre part, les élèves devront prouver qu'ils disposent d'une version papier du manuel, c'était une condition des éditeurs.*

Ce projet est une concrétisation d'un décret voté en décembre dernier à l'unanimité au parlement de la Communauté française. Ce texte porte sur l'accompagnement et le maintien dans l'enseignement ordinaire des élèves présentant des be-

soins spécifiques, via la mise en place d'aménagements raisonnables. Anne Demanet-Bastin constate qu'il y a encore beaucoup de difficultés : « Il y a peu, j'ai eu une maman au téléphone qui n'arrivait pas à trouver d'école secondaire qui accepte un ordinateur en classe pour son fils. Beaucoup d'élèves se voient refuser des aménagements raisonnables. »

Cette bibliothèque numérique appelée Numabib est incontestablement un pas en avant dans l'inclusion des élèves « dys ». La Communauté française prend ainsi un tournant amorcé il y a bien longtemps dans le nord du pays. En Flandre, un projet similaire existe depuis près de dix ans. Et la demande est là : le nombre de commandes annuelles de manuels digitaux est passé de 352 en 2008 à 11.664 en 2017 ! Le gouvernement flamand y a consacré plusieurs centaines de milliers d'euros (environ 950.000 euros), pour tous les niveaux d'enseignement, du

« La mise à disposition de manuels numériques participe à éviter la spirale de l'échec » MARIE-MARTINE SCHYNS (CDH)

primaire au supérieur.

Chez nous, Numabib se concentrera d'abord sur l'enseignement obligatoire, de la première primaire à la sixième se-

condaire. « Nous espérons pouvoir proposer 200 titres d'ici la rentrée de septembre », précise la chargée de projet à l'Apeda. *D'ici juin 2020, nous espérons avoir tous les manuels. Le site est en ligne depuis mars et nous avons déjà eu 168 inscriptions.*

Ceci dit, le projet ne résout pas tout. En effet, si l'élève peut bénéficier gratuitement des manuels, il doit parfois apporter (et financer...) lui-même son ordinateur ou sa tablette si l'école n'en a pas à disposition. De plus, comme le précise Anne Demanet-Bastin, l'intégration d'un outil numérique pour un élève dans une classe n'est pas toujours facile : « En primaire, cela se passe bien, mais dans le secondaire, ce

n'est pas toujours évident. Il y a la peur du regard des autres. Certains perçoivent parfois l'outil numérique comme un privilège. Alors que cela n'est pas vrai : l'objectif est d'aider les "dys" à exprimer leur plein potentiel, à avoir de l'autonomie et à les réconcilier avec l'école. Tout comme un enfant myope qui porte des lunettes sans que quiconque n'y voie rien à redire. »

Hélène et Oriane, deux mères d'enfants « dys », ne disent pas autre chose : l'ordinateur a permis à leurs fils respectifs de réviser leur scolarité (lire ci-dessous). ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

LEXIQUE NON EXHAUSTIF

Les différents « dys »

La dyslexie. Trouble qui ralentit ou empêche l'acquisition et l'automatisation du langage écrit (lecture, production d'écrit, orthographe). Selon l'Apeda, la dyslexie toucherait environ

5 à 10 % de la population.

La dysorthographe. Trouble de l'écriture qui touche la production d'écrit, l'acquisition du lexique orthographique, des règles grammaticales et de conjugaison. La dysorthographe est très liée à la dyslexie.

La dyscalculie. Trouble ra-

lentissant ou empêchant les acquisitions numériques et des calculs nécessaires aux mathématiques (notion de nombre, addition, soustraction...). La dyscalculie toucherait 3 à 4 % de la population.

La dysgraphie. Trouble affectant le geste graphique et l'aspect de l'écriture manus-

crité. Les gestes normalement acquis lors de l'apprentissage des bases de l'écriture ne s'automatisent pas.

La dysphasie. Déficit du langage caractérisé par des problèmes graves de compréhension ou d'expression du langage parlé.

A.-C.B.

les parents « Un parcours du combattant »

Clairement, cela va me simplifier la vie » : Hélène, maman d'Edouard (première secondaire), ainsi qu'Oriane, maman de Guibert (quatrième secondaire), ont toutes les deux la même réaction à l'annonce du projet de bibliothèque numérique pour les enfants et ados souffrant de troubles de l'apprentissage. Leurs deux fils travaillent sur un ordinateur à l'école depuis plusieurs années. Et chaque été, c'est le branle-bas de combat pour trouver des versions digitales des manuels scolaires. « C'est un vrai parcours du combattant, résume Hélène. Il faut

contacter toutes les maisons d'édition qui ont des procédures différentes, trouver les bonnes adresses e-mail... Cette année, il m'a fallu tout l'été pour obtenir tous les ouvrages, c'est beaucoup de boulot. » Comme Oriane, elle voit donc d'un bon œil l'arrivée d'une plateforme centralisée, qui soulagera aussi les éditeurs submergés par les demandes de ce genre.

Le fils d'Hélène a été diagnostiqué dyspraxique et dyslexique. Il a commencé à travailler sur un ordinateur dès la cinquième primaire. « Cela l'aide pour l'écriture puisqu'il a du mal à écrire,

mais aussi pour la lecture. Quand il étudie, la lecture audio des manuels lui est vraiment très utile. Il peut lire, mais c'est plus fatigant : c'est plus facile pour lui de mettre ses écouteurs », précise la maman, dont le fils est scolarisé en Région bruxelloise.

L'utilisation de l'outil numérique est, dans son cas, une vraie réussite. « À mes yeux, cela fonctionne bien à deux conditions : il faut une certaine bienveillance au niveau de l'école et il faut que l'élève maîtrise l'outil informatique. À mon sens, ce n'est pas à l'enseignant de l'aider en ce qui concerne la maîtrise technique de

l'ordinateur. » L'intégration de l'ordinateur d'Edouard dans la classe s'est passée sans problème : « On lui a appris très vite à expliquer sa dyspraxie aux autres. Il a parfois l'un ou l'autre commentaire pendant quelques semaines, mais cela passe très vite. Certains ont des lunettes pour leur myopie et lui un ordinateur pour sa dyspraxie. »

Pour Oriane, l'ordinateur est aussi une véritable aide dans la scolarité de son fils dysgraphique et dysorthographique. « Cela aide aussi les enseignants qui, sans cela, ne sauraient pas relire ses copies. C'est du win-win. » ■

A.-C.B.